

# Pascal Canfin

Le blog de Pascal Canfin, député européen

---

« [Les agences de notation responsables de la crise de l'euro ?](#)

## **Directive fonds spéculatifs et paradis fiscaux : un progrès ?**

[les derniers articles](#) | [imprimer](#) | [envoyer a un ami](#)



« Nous sommes arrivés à une solution viable », estimait Peter de Proft, directeur général de l'Efama (European Fund and Asset Management Association), aux Echos. Ce commentaire reflète le soulagement ressenti par l'industrie financière après l'adoption définitive mi-novembre de la directive par le Parlement européen et dénote le manque général d'ambition de la directive finalement adoptée. Certes, ces fonds feront désormais l'objet d'un enregistrement systématique, mais les pratiques en termes de gestion des risques ne devraient malheureusement que peu évoluer.

Pire encore, la directive ouvrira le marché européen aux fonds localisés dans les paradis fiscaux. Ainsi, contrairement aux fonds OPCVM qui doivent nécessairement être localisés dans l'Union européenne, les fonds spéculatifs pourront continuer d'être gérés depuis Londres et localisés aux Cayman. Ces fonds off-shore pourront même, deux ans après l'entrée en application de la directive, bénéficier d'un passeport leur permettant d'être commercialisés dans toute l'Europe. A l'image des jouets bénéficiant du label CE, ces fonds bénéficieront donc du label européen sans garantie réelle pour leurs investisseurs et surtout sans réelle capacité pour le nouveau superviseur européen de contrôler si ces fonds off shore respectent vraiment les règles de la directive. C'est pour ces raisons que le groupe des Verts a voté contre ce texte lors de son adoption définitive mi novembre au Parlement européen.

Un article de la directive, proposé initialement par la Commission et fortement soutenu par les Verts lors de la négociation, pourrait cependant devenir un

instrument efficace de lutte contre les paradis fiscaux. En effet, une disposition de la directive conditionnera l'accès des fonds spéculatifs aux marchés européens à la signature d'un accord de coopération fiscale et d'un échange effectif d'information entre le pays où le fonds est domicilié et celui où il est commercialisé. Or, une large majorité des fonds spéculatifs est actuellement située dans des paradis fiscaux, notamment aux Iles Cayman. Les pays qui hébergent ces fonds devront donc avoir signé d'ici là une convention fiscale d'échange d'informations et faire la preuve d'un échange effectif.

Après la pression mise par le G20 en avril 2009, les paradis fiscaux ont dû signer des accords de coopération pour sortir des listes noires et grises établies par l'OCDE. Or, nombre de ces pays ont signé des accords entre eux. Ainsi, la principauté de Monaco a signé des accords de coopération avec Andorre, les Bahamas, le Lichtenstein ou encore Saint-Marin. Les Iles Cayman, paradis fiscal et réglementaire notoire, qui accueillent nombre de fonds spéculatifs, n'est pas sur la liste noire de l'OCDE. Pour autant, la situation pourrait changer dès 2012. En effet, l'OCDE a lancé un processus de revue par les pairs des accords de coopération. Pour être clair, les pays sont chargés d'évaluer entre eux les conventions fiscales signées l'an dernier. Or, les pays qui perdent le plus de recettes fiscales du fait de l'existence des paradis fiscaux ne semblent pas enclin à faire preuve de laxisme. Ce processus sera étendu en 2012 à la vérification de la réalité concrète de l'échange d'informations. Les accords de façade pourront alors être dénoncés. Dès lors, les pays non coopératifs pourront voir leurs fonds exclus du marché européen.

Une menace importante pour des pays qui vivent de leurs activités financières. La directive laisse cependant la décision dans les mains des Etats membres, dont certains, à commencer par le Royaume-Uni, risquent d'avoir une conception laxiste du caractère effectif de l'échange d'information. Mais, en cas d'interprétation abusive de l'esprit de la directive, l'évaluation faite par l'OCDE devrait fournir une base solide à la Commission, mais aussi à n'importe quel citoyen européen souffrant d'un préjudice du fait de cette situation, pour de possible recours devant la cour de justice européenne afin d'obliger les Etats récalcitrants à agir. Un sujet à suivre donc...

Cet article a été posté le Mercredi, décembre 15th, 2010 à 15:07 dans la catégorie [Non classé](#). Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.



## Envoyer un commentaire

Nom (mention obligatoire)

Mail (votre mail ne sera pas publié sur le site) (mention obligatoire)

Site Internet

Votre commentaire

**Envoyer le commentaire**

- 

[\*\*Accueil du blog\*\*](#)



**Pascal Canfin**

Pascal Canfin est député européen depuis juin 2009. Il a été élu sur la liste Europe Ecologie en Ile de France. Il était auparavant journaliste à Alternatives économiques. Il a été responsable de la commission Economie des Verts de 2005 à 2009.

Au Parlement européen, Pascal Canfin siège au sein de la commission des Affaires économiques et monétaires. Cette commission est notamment compétente pour les questions de réformes financières. En codécision avec le Conseil des ministres de l'Union européenne, le Parlement est chargé de

la traduction dans le droit européen des engagements du G20 et plus largement de la mise en place de la régulation post-crise financière.

Pascal Canfin est également vice-président de la commission spéciale du Parlement sur la crise financière, économique et sociale et membre suppléant de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Il est vice-président de l'intergroupe services publics.



Pascal Canfin est l'auteur de trois ouvrages: L'économie verte expliquée à ceux qui n'y croient pas (Éditions Petits Matins 2007), Consommer responsable (2008) et Le contrat écologique pour l'Europe (Éditions Petits Matins 2009).

## • Catégories

- [Non classé](#)

## • Archives

- [décembre 2010](#)
- [mai 2010](#)
- [avril 2010](#)

## • Recent Posts

- [Directive fonds spéculatifs et paradis fiscaux : un progrès ?](#)
- [Les agences de notation responsables de la crise de l'euro ?](#)
- [Régulation des produits dérivés : les enjeux du débat](#)
- [Les chambres de compensation futures bombes systémiques ?](#)
- [Pourquoi ce blog ?](#)

- **En kiosque actuellement :**



- **Recent Comments**

- aristote dans [Les agences de notation responsables de la crise de l'euro ?](#)
- jean jaures dans [Pourquoi ce blog ?](#)
- jean jaures dans [Pourquoi ce blog ?](#)
- Dubreuil dans [Régulation des produits dérivés : les enjeux du débat](#)
- Kalao dans [Pourquoi ce blog ?](#)

- **Blogliste**

- [WordPress.com](#)
- [WordPress.org](#)

---

© Pascal Canfin pour Alternatives Economiques

Ce blog a été conçu avec [WordPress MU](#) pour le site <http://www.alternatives-economiques.fr/>.